

CONDITIONS GENERALES DE VENTES. 1/01/2015

Entre la Société **GERINS**
Rostocker Str. 36, 10553 Berlin
représentée par M. Eric TCHUENTE KAMSOU
en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après le « Vendeur » ou la « Société »
D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société,
Ci-après, « l'Acheteur », ou « le Client »
D'autre part,

Toute commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

1 -LA CONCLUSION DU CONTRAT

- 1.1** -Les références de produits tels que mentionnés dans les catalogues, plaquettes ou autres supports, ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas le Vendeur.
- 1.2** -La commande de l'acheteur est considérée définitive après son acceptation et/ou le premier paiement par le Vendeur
- 1.3** -En raison de la spécificité de certains produits et/ou services, le Vendeur se réserve le droit de notifier à l'acheteur des conditions particulières d'exécution de la commande.
- 1.4** -Au Cas où la société **GERINS** agit en qualité d'agent d'usine ou d'intermédiaire pour un fournisseur, les commandes passées sont soumises aux conditions particulières du fournisseur principale.
- 1.5** -Les offres écrites par le Vendeur ne sont valables que pour l'offre en cours. Les prix peuvent être modifiés sans préavis, même en cas d'exécution d'une commande à livraisons partielles/ fractionnées.

2 -CONDITIONS DE LIVRAISON**2.1 -Les délais**

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie du Vendeur. Ils sont respectés dans toute la mesure du possible. Les retards ne peuvent, en aucun cas, justifier l'annulation de la commande ni le paiement d'indemnités.

2.2 -Suspension de livraison

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

2.3 -Transport & risques

Le transport des marchandises vers l'acheteur est toujours aux risques et périls du destinataire, même lorsque les prix sont établis port/aéroport de débarquement, lequel doit faire toutes réserves, le cas échéant, pour pouvoir exercer recours contre le transporteur, seul responsable des avaries et manquants. Les réclamations, pour être valables, devront nous parvenir dans les quinze jours suivant l'arrivée des marchandises.

2.4 -Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur.

Aucune réclamation ou modification ne peut être acceptée après l'expédition de la commande.

En cas de livraison non conforme à la commande, la marchandise concernée doit être restituée au Vendeur par l'acheteur, dans l'état où elle a été fournie.

2.5 -Les tolérances

Selon le type de produit, les livraisons du Vendeur sont faites avec les tolérances des fabricants sur quantités, dimensions, épaisseurs et caractéristiques afférentes à la qualité.

3 -Réclamations & Indemnisation forfaitaire

Les réclamations sur le vice apparent ou la non-conformité des marchandises livrées doivent être formulées dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la marchandise.

En cas d'annulation infondée par le client d'une commande déjà acceptée par la Société, le client est tenu de verser à la Société une indemnisation forfaitaire équivalant à 20% de la valeur de la commande. Cela n'affecte en rien le droit de la Société à faire valoir tout autre dommage.

4 -PRIX ET PAIEMENT**4.1. Détermination du prix**

Les prix ainsi que leur validité sont mentionnés sur l'offre et peuvent changés au delà de ce délai.

4.2 -Date, terme et lieu de paiement

Les factures du Vendeur sont payables par virements bancaires aux coordonnées bancaires mentionnées sur celles-ci. Toutes les charges émanant d'autres moyens de paiement sont endossées par l'acheteur.

4.3 -Les conditions de paiement sont arrêtées à la commande et peuvent varier selon le montant et l'INCOTERMS.

5 -CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'au paiement de l'intégralité du prix de vente tel que mentionné sur la commande, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci.

En conséquence, en cas de non-paiement, le Vendeur est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

6 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, la loi allemande est seule applicable. Les tribunaux du ressort territorial du siège social du Vendeur sont seuls compétents, quels que soient les conditions de vente et le cas de mode de paiement convenus, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de demandeurs ou de défendeurs. Kind regards / Meilleures salutations,

CONDITIONS GENERALES DE VENTES. 1/01/2015